

## Armement

## Les bras armés de New Lachaussée

► Le ministre Marcourt et le député Smal seraient intervenus auprès de la ministre Simonet.

► La présidente Milquet était contre l'octroi de la licence.

Le dossier d'octroi de la licence d'exportation à la société d'armement New Lachaussée (Herstal) risque de revenir au-devant de l'actualité. Car les dessous du dossier laissent apparaître que l'entreprise aurait bénéficié (à son insu?) d'appuis importants.

Il est vrai que le bassin liégeois, confronté à des désengagements, se doit de tout faire pour garder les emplois existants. Dans cet ordre d'idées, des représentants liégeois seraient intervenus auprès de la ministre des Relations internationales, Marie-Dominique Simonet (CDH), pour plaider la cause de New Lachaussée. Outre les syndicats, le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), et le député Louis Smal (CDH), auraient approché la ministre Simonet pour influencer positivement sa décision. Celle-ci ne voit pas subi des pressions mais reconnaît les diverses intercessions. Selon des sources concordantes, elle est même allée à



■ Le ministre Marcourt ne voit pas pesé sur la décision de M<sup>me</sup> Simonet.

l'entente des positions de la présidente du CDH, Joëlle Milquet, laquelle n'était pas favorable à l'octroi de la licence d'exportation à New Lachaussée.

#### Rapport négatif

En ce qui concerne le ministre Marcourt, les opposants à l'octroi de la licence relèvent qu'il a été le conseil du groupe Forrest lorsqu'il était avocat et qu'il avait même siégé comme administrateur d'une de ses sociétés de conseil. *"Je n'ai pas pesé sur la décision de M<sup>me</sup> Simonet. C'est un acte unilatéral et exclusif de sa part. Par ailleurs, ça fait des années que je ne suis plus avocat et j'ai démissionné, depuis ma*

*nomination, de mon poste d'administrateur", se défend Jean-Claude Marcourt.*

Louis Smal, président de la commission "octroi des licences", invoque les emplois en jeu si la licence n'était pas accordée.

Le fiat demandé par l'entreprise qui fait partie du groupe Forrest, du nom de l'homme d'affaires belge George Forrest, vise la construction en Tanzanie d'une ligne de production de munitions. Il s'agit de la deuxième demande de New Lachaussée. Le ministre-Président, Jean-Claude Van Cauwenbergh (PS), avait refusé l'octroi de la licence sous la précédente législature. Il s'était basé sur une

note d'analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip).

A l'époque, la demande portait sur des machines pouvant produire des munitions pour un montant de 11 millions d'euros.

Pour le Grip, l'exportation d'un tel type de matériel est de nature à fragiliser les efforts de paix dans la région (RDC, Burundi) en raison du haut risque de prolifération des armements. Lors de la deuxième demande, le Grip a confirmé sa première analyse. Mais il est dans une position inconfortable, vu son contrat avec la Région wallonne.

Devant les "pressions", une deuxième note a été demandée au professeur Eric David, spécialiste du droit international à l'ULB. Lequel a pratiquement donné le feu vert. *"Je ne me suis pas prononcé sur l'opportunité de la demande. Mon avis a été purement juridique, aucune disposition de la loi sur les ventes d'armes ne s'opposait à l'octroi de la licence", dit-il.*

Sur le plan politique, Ecolo dénonce le huis clos qui a entouré le débat sur le sujet. *"La ministre même s'est exprimée dans les médias, donc je ne comprends pas pourquoi on empêche les parlementaires de l'interpeller en séance plénière", fustige le député wallon Bernard Wesphael.*

Ph. Law.